



ASIE/PAKISTAN - Plus de 200 musulmans shiites inculpés de blasphème

Multan (Agence Fides) – Une plainte officielle pour blasphème a été déposée devant les autorités de police de Multan (au Pendjab) contre 222 musulmans shiites, dont 72 identifiés et 150 non identifiés. La plainte a été déposée par des groupes sunnites après une rixe intervenue hier à Multan suite à la procession religieuse des shiites qui célébraient l'Achoura, festivité qui commémore le martyr de l'imam Hussein, petit-fils du prophète Mahomet. Comme cela a été indiqué à Fides, les affrontements ont débuté lorsqu'un certain nombre de militants sunnites de l'organisation extrémiste Sipah-i-Sahaba ont cherché à bloquer ou à dévier la procession des fidèles shiites, déclarant qu'une partie du parcours n'était pas autorisée. Les conséquences de ces affrontements entre sunnites et shiites ont été 10 blessés et 222 plaintes. Selon l'accusation, les shiites ont lancé des pierres contre les drapeaux et les banderoles sur lesquels se trouvaient le nom du prophète Mahomet et seraient donc coupables de blasphème. Des responsables shiites tels que Fazal Shah et Ali Hussain Shah ont nié toute accusation, affirmant que personne n'avait jeté de pierres contre les drapeaux et encore moins offensé le prophète. Des sources locales de Fides remarquent que, comme dans de nombreux autres cas, les accusations de blasphème sont instrumentales et frappent non seulement les minorités mais également des musulmans, contribuant ainsi à miner l'harmonie sociale et religieuse.

« L'abus de la loi continue à provoquer des discordes et à alimenter le sectarisme au sein de la société pakistanaise » remarque pour l'Agence Fides le Pr. Mobeen Shahid, pakistanais et fin connaisseur des questions relatives au blasphème. Le Pr. Mobeen Shahid, enseignant de « Pensée et religion islamique » à l'Université pontificale du Latran, est l'auteur d'une recherche, qui sera très prochainement publiée, portant sur « la loi sur le blasphème et le cas de la République islamique du Pakistan ». Rédigée avec N. Daniel, pour l'Institut d'Etudes politiques Saint Pie V, elle sera présentée au Parlement européen et au bureau des Nations unies de Genève. Selon le Pr. Mobeen, « l'abrogation des lois sur le blasphème au Pakistan est possible si sont respectées la Déclaration universelle des Droits de l'homme et la Déclaration du Caire sur les Droits de l'homme en Islam ». Pour ce faire, « il faut le consensus populaire et une discussion devant le Parlement national ». Le consensus populaire est possible seulement si est créé un système éducatif qui, de ses débuts jusqu'à l'Université « reflète et transpose les deux Déclarations des droits » précitées. Cette approche rendrait possible un changement radical de la société qui, à long terme, pourrait avoir pour effet l'abrogation des lois sur le blasphème ». (PA) (Agence Fides 28/11/2012)